

# SELARL SILEX - Maître Stéphane IMBERT

Avocat au Barreau de NICE

19 Rue de la Préfecture 06300 NICE - Tél : 04.93.85.63.89  
cabinet@silex-avocats.com - site internet : silex-avocats.com



## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - LOT UNIQUE

Dans un ensemble Immobilier dénommé «LE DELOS» sis à NICE (06300)

11 Boulevard Lech Walesa - Angle rue Fodéré prolongée

**UN APPARTEMENT** au 5<sup>e</sup> étage, escalier B

## ADJUDICATION JEUDI 14 NOVEMBRE 2019 à 9H

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NICE, au Palais de Justice, Place du Palais à NICE.

Le Ministère d'un avocat inscrit au Barreau de NICE est obligatoire pour enchérir

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

**Désignation - Description** : Dans un ensemble immobilier dénommé «LE DELOS» sis à NICE (06300) 11 Boulevard Lech Walesa - Angle rue Fodéré prolongée, élevé sur 2 sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de huit étages, cadastré section IZ n° 203 lieudit «11 Bd Lech Walesa» pour 05a 26ca et IZ n° 213 lieudit «1 Ruelle du Ruisseau» pour 21ca, savoir : **LOT 76 : UN APPARTEMENT** de 21,68 m<sup>2</sup> au 5<sup>e</sup> étage, escalier B, ayant sa porte d'entrée à droite dans le couloir faisant suite au palier de l'étage et comprenant : entrée, salle de séjour, petite cuisine, salle d'eau avec wc, placard - et les 84/10.000<sup>e</sup> indivis des parties communes de l'entier immeuble.

Les biens sont **libres** de toute location et occupation.

**Syndic** : ACROPOLIS IMMO - 11 rue Arson - 06300 Nice

**Nom et qualité des parties - procédure** : Cette vente est poursuivie à la requête de Monsieur le **Directeur Départemental Des Finances Publiques des Alpes-Maritimes**, chargé du Domaine, agissant en qualité de curateur à la succession vacante de Monsieur CHUFFART Patrick, décédé entre Noël 2015 et fin janvier 2016 à Nice.

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 25 juillet 2019, autorisant la vente aux enchères publiques, à l'audience du Tribunal de Grande Instance de NICE, par le ministère de **Maître Stéphane IMBERT**, avocat.

**Mise à prix** : Outre les charges, clauses et conditions ci-dessus, les enchères seront reçues sur la mise à prix de :

**SOIXANTE DIX MILLE EUROS**

**70.000 €**

Susceptible de baisse du quart en cas d'enchères désertes

**Paiement du prix** : L'adjudicataire devra payer son prix en principal et intérêts, par chèque certifié, à l'ordre du Trésor Public, entre les mains de Monsieur le Directeur Départemental des Finances

publiques des Alpes-Maritimes dès l'expiration du délai de surenchère à peine de réitération des enchères et ce conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 2 novembre 1971. Les intérêts seront dus au taux légal dès l'expiration du délai de surenchère et seront majorés de 5 points passé le délai de 60 jours. La présente clause annule et remplace purement et simplement l'article 15 des conditions générales relatif au paiement du prix et aux intérêts, en ce qu'elle a de contraire.

**Entrée en jouissance et remise des clés après paiement intégral en principal, frais de vente et intérêts.**

**Consignation** : Les éventuels adjudicataires devront préalablement à l'adjudication remettre à l'avocat chargé par eux d'enchérir un chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Nice ou une caution bancaire irrévocable représentant 10 % du montant de la mise à prix la plus élevée (et avec un minimum de 3.000 €).

**Frais de mainlevée** : Si aucune procédure de distribution du prix d'adjudication n'est ouverte, l'adjudicataire fera son affaire personnelle de la radiation des inscriptions d'hypothèque.

**Frais de poursuite de vente** : L'adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les réglera sur la quittance de Maître Stéphane IMBERT, avocat poursuivant la vente.

Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente (Enregistrement ou TVA).

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente RG n° 19/171, déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NICE le 30 septembre 2019 et peuvent être consultées au Cabinet de Maître Stéphane IMBERT et au Greffe.

Fait et rédigé à NICE par Maître Stéphane IMBERT, avocat

**VISITES : jeudi 17 octobre 2019 de 11h00 à 12h00 - jeudi 24 octobre 2019 de 11h00 à 12h00**